

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1 juin 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.070**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire obtenir copie des documents suivants:

**Demande 1** : Directive ministérielle concernant l'Outil de cheminement clinique informatisé (OCCI) qui sert à documenter le profil de l'utilisateur (et à chiffrer la clientèle au point de vue statistique pour octroyer le financement) et qui oblige les intervenants à le remplir chaque année. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Cependant, nous tenons à vous informer que le document « Lignes directrices - OEMC-SMAF seul » est en date de l'année 2018 et fait actuellement l'objet d'une révision.

... 2

De plus, nous estimons intéressant de vous transmettre également le circulaire sur le Réseau de services intégrés et système d'évaluation : outil d'évaluation multi clientèle, à titre de complément de réponse.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi que les articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Daniel Desharnais

p.j. 2

Réf. : 22-CR-00055-64